



PRÉFÈTÉ DES HAUTES-PYRÉNÉES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
UNITÉ TERRITORIALE DES HAUTES-PYRÉNÉES
ET DU GERS

Secrétariat des CSS

DREAL MIDI-PYRÉNÉES

UNITÉ TERRITORIALE DE LA HAUTE-GARONNE ET DE L'ARIÈGE
4 AVENUE DIDIER DAURAT – CS 40331
31776 COLOMIERS CEDEX

Affaire suivie par Candice JOFFRES
tél : 05 61 15 39 96

mél : css-seveso-dreal-midi-pyr@developpement-durable.gouv.fr

Bagnères-de-Bigorre, le 06 février 2015

Le Sous-Préfet de Bagnères-de-Bigorre
à

Mesdames et Messieurs
les membres de la CSS ARKEMA

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) ARKEMA qui se tiendra :

le lundi 02 mars à 14H30
Sous-Préfecture de Bagnères de Bigorre
4 avenue Jacques Soubielle
Bagnères de Bigorre

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 25 avril 2014 ;
- 2) Bilan annuel des activités de la société ARKEMA ;
- 3) Point d'information sur l'arrêt de maintenance 2015 de la société ARKEMA ;
- 4) Bilan des actions de l'inspection des Installations Classées ;
- 5) Questions diverses.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre participation à cette réunion et en cas d'absence ou d'empêchement, je vous invite à en informer votre suppléant afin qu'il puisse vous représenter.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet,
Stéphane COSTAGLIOLI